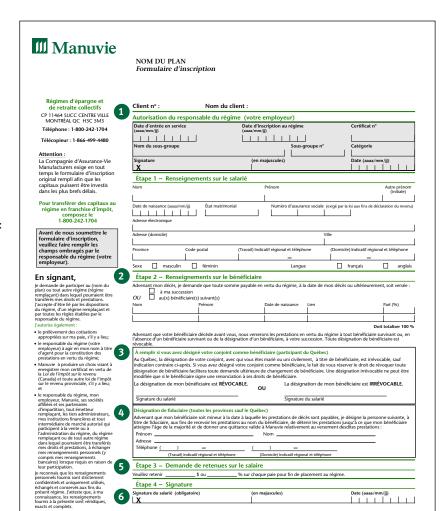
## Établissement d'un formulaire d'inscription des salariés

La présente section confirme à Manuvie que le demandeur peut s'inscrire au régime. À titre d'administrateur du régime, veuillez remplir cette section, puis y apposer votre signature ainsi que la date.

Le numéro de certificat peut être fourni par vous ou créé par Manuvie.

- 2 Pour s'assurer que les prestations sont versées de façon appropriée, le participant doit désigner un bénéficiaire.
- 3 Les participants du Québec doivent indiquer si la désignation est révocable ou irrévocable :
  - Révocable = le bénéficiaire peut être modifié en tout temps
  - ► Irrévocable = le bénéficiaire peut être modifié seulement si le bénéficiaire actuel y consent par écrit
- Si le bénéficiaire est un mineur, la désignation d'un fiduciaire est exigée (s'applique uniquement aux participants de l'extérieur du Québec).
- N'oubliez pas de sauvegarder ces renseignements dans votre système de paie.
- 6 Le formulaire d'inscription doit être signé à tous les endroits où une signature est requise. Si une signature est manquante, le formulaire sera retourné.





Veuillez nous aviser immédiatement de tout changement d'adresse.

- Si les directives de placement sont incomplètes, les cotisations versées à ce compte seront affectées au fonds par défaut dans le cadre de votre régime. Une seule option peut être choisie :
- Option 1: Pour déterminer son profil d'investisseur, le participant peut remplir le questionnaire Profil d'investisseur fourni dans la trousse d'inscription.

Les services Rééquilibrage systématique de l'actif et Cycle de vie (s'ils sont offerts) s'appliquent à la combinaison, à moins que le participant ne renonce à cette option en cochant la (les) case(s) à cet effet.

Option 2 : Pour de plus amples renseignements sur les fonds de placement, le participant peut communiquer avec un de nos représentants financiers salariés au 1 800 242-1704.

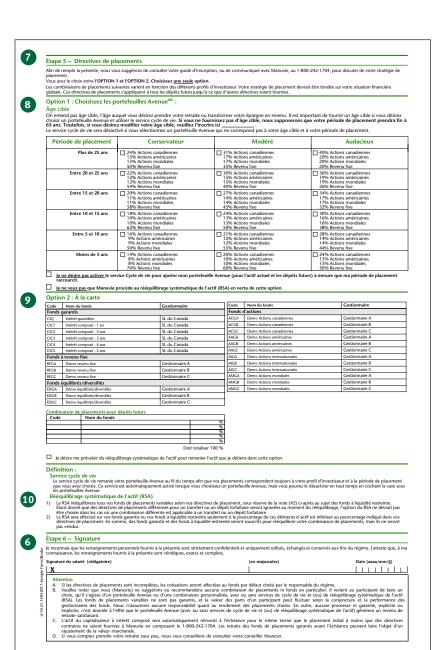
Lorsque les participants choisissent leur propre combinaison de placements, ils peuvent aussi demander à Manuvie (si leur régime le permet) de rééquilibrer leur actif périodiquement en cochant la case : Je désire me prévaloir du rééquilibrage systématique de l'actif pour remanier l'actif que je détiens dans cette option.

## 10 Définitions :

Qu'est-ce que le service Cycle de vie?

Ce service remanie votre Portefeuille Avenue au fil du temps pour que vos placements correspondent toujours à votre profil d'investisseur et à la période de placement que vous avez choisie. Il est automatiquement activé lorsque vous choisissez un Portefeuille Avenue, mais vous pouvez le désactiver en tout temps en cochant la case sous les Portefeuilles Avenue.

Qu'est-ce que le rééquilibrage systématique de l'actif (RAS)? Le RAS est une fonction qui permet de vérifier régulièrement les actifs d'un participant et leur conformité à la répartition stratégique. Lorsque les actifs fluctueront audessus ou en dessous d'une limite préétablie, ils seront rééquilibrés conformément aux directives de placement du participant en fonction de l'option de RAS choisie.



Veuillez transmettre l'original de tous les formulaires dûment remplis à Manuvie. Pour accélérer le traitement, assurez-vous d'indiquer votre numéro de client (RS\_\_\_\_) dans tous les documents.